



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-053

OBJET : Vente du « Chalet » et de parcelles à Mon Logis

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 21
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Le quatorze septembre deux mille vingt à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne-Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Bertrand POUSSIÈRE

Secrétaire de séance :

Michel DUCROUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1,

CONSIDÉRANT que le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles.

CONSIDÉRANT que le bâtiment « Le Chalet » appartient au domaine privé de la commune.

CONSIDÉRANT que l'article L. 2241-1 du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines ».

La commune souhaite vendre le bâtiment « le Chalet » situé sur la parcelle AC 98 rue de Montboulon, ainsi que les parcelles AC 247 et AC 248, d'une surface totale de 2 430 m², au prix de 344 000 €, correspondant à l'avis du service des domaines (le service des domaines a évalué la parcelle AC 98 ainsi que la parcelle AC 247 à 257 000 €, et la parcelle AC 248 à 87 000 €, pour un coût total de 344 000 euros.)

La société Mon Logis a confirmé son intérêt pour cet ensemble au prix des domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette vente ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le 14 septembre 2020

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint Georges sur Baulche

Envoyé en préfecture le 21/09/2020

Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le 21/09/2020

ID : 089-218903466-20200914-2020_053_01-DE